



**POUR UNE ALIMENTATION ET UNE
AGRICULTURE 100% BIO, LOCALES,
PAYSANNES, EN AUTOSUFFISANCE,
POUR TOUS AU JUSTE PRIX**

Extraits du PSG (Plan Stratégique Global) d'OASIS RÉUNION

3 priorités pour l'agriculteur et les espaces agricoles :

1°) Revalorisation des métiers de l'Agriculture (l'Agriculteur, premier acteur de la Santé dans la corrélation fondamentale et indissociable « forêt - agriculture - alimentation - éducation - santé ») en considérant bien que ce ne sont pas « **des métiers comme les autres** » d'où « **l'exception culturelle** » qui inclut des mesures spécifiques pour éviter l'actuelle concurrence très déloyale des produits alimentaires importés qui ont une empreinte carbone très forte et des contraintes socio-environnementales très faibles. Ces métiers doivent être rendus attractifs, viables, vivables, et particulièrement aux yeux des jeunes agriculteurs.

2°) Maîtrise des espaces cultivés et cultivables (action « **priori-terre** ») la « terre » étant l'outil N°1 des agriculteurs; plusieurs leviers existent, dont l'application de l'article 125 du Code Rural, et les CMD (conventions de mise à disposition). D'autres, encore plus appropriées à l'objectif aussi urgent que primordial, d'une **Autonomie Alimentaire « Durable »**, sont à étudier d'urgence, y compris dans un cadre expérimental.

3°) Accompagnement global des agriculteurs•agricultrices - paysans •paysannes **dès leur installation et / ou leur conversion** : soutien technico-économique, administratif, et financier. Instauration d'une part de rétribution fixe en tant que « gardien de l'environnement, de la biodiversité et du paysage » en même temps que de responsable de l'approvisionnement de la population en produits alimentaires sains, exempts de composants toxiques. (dans la vision des **États Généraux de l'Alimentation** et de la **Trajectoire Outre-mer 5.0**, dont l'objectif « **0 polluant agricole** »), intensification du PSE ou RSE (Revenu pour Service Environnemental) qui correspond à une part de rétribution existant déjà dans la PAC, mais nettement insuffisante.

COLLECTIF OASIS RÉUNION T. 06 92 38 53 91 / 0670 51 06 48 (12h-19h)
<https://oasis-reunion.bio> / <https://www.facebook.com/oasis.reunion.bio/>